

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**MANCHE**

**Nombre de conseillers**

- |               |           |
|---------------|-----------|
| - en exercice | <b>11</b> |
| - présents    | <b>10</b> |
| - votants     | <b>10</b> |
| - absents     | <b>1</b>  |
| - exclus      | <b>0</b>  |

Date de convocation :  
**23 Février 2009**

Date d'affichage :  
**06 mars 2009**

**OBJET**

**SUBVENTION COLLEGE  
EMILE ZOLA – LA  
GLACERIE –  
CLASSE PATRIMOINE AU  
MONT SAINT MICHEL**

**OBJET**

**SUBVENTION COLLEGE  
EMILE ZOLA – LA  
GLACERIE –  
SORTIE PEDAGOGIQUE  
EN ESPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **04 Mars 2009**

L'an deux mille neuf, le 4 mars à 18H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

**Etaient présents :**

Mr Philippe LAMORT ; Mme Françoise BLAIZOT ; Mr Yves FOSSEY ; Mr Nicolas DUBOST ; Mr Jacques GERMAIN ; Mme Agnès ENAULT ; Mr Patrice SACHE ; Mr Philippe GERMAIN ; Mme Frédérique SALMON ; Mr Bruno LEGRAND ;

Absents excusés : Mr Pascal PALMER

Mr Patrice SACHE a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de verser une subvention de 30 € au Collège Emile Zola de La Glacerie pour permettre aux enfants de partir en classe patrimoine au Mont Saint Michel.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de verser une subvention de 30 € au Collège Emile Zola de La Glacerie afin d'aider au financement d'un séjour pédagogique et culturel en Espagne.

**OBJET**

**Compétence organisation  
d'une agence postale  
intercommunale –  
Modification des statuts de la  
CCDD**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière d'organisation d'une agence postale intercommunale.

Lors de la réunion des Maires du 13 janvier 2009, Monsieur le Président a exposé le problème du maintien d'un service postal sur le territoire. En effet, la Poste est à la recherche de nouveaux modes de gestion partenariale et a décidé la fermeture du bureau de Martinvast. Elle propose ainsi le maintien d'un point de contact et propose aux collectivités par convention l'organisation d'agences postales communales et intercommunales, dès lors que le niveau de l'activité postale le justifie.

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 29 janvier dernier a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière "d'organisation d'une agence postale intercommunale" et propose la rédaction suivante :

C - Compétences supplémentaires

Organisation d'une agence postale intercommunale

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

- donne compétence à la Communauté de Communes en matière d'organisation d'une agence postale intercommunale
- approuve la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :

C - Compétences supplémentaires

Organisation d'une agence postale intercommunale.

**OBJET**

**SUBVENTION  
ASSOCIATION  
« VOYAGES CULTURELS  
AU COLLEGE LES  
PROVINCES »**

Le Conseil Municipal, unanime, décide de verser une subvention de 60 € à l'association "Voyages culturels au Collège Les Provinces" afin de permettre aux enfants d'effectuer un voyage culturel en Italie.

**OBJET**

**INDEMNITE DE  
GARDIENNAGE DES  
EGLISES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, unanime, décide de verser une indemnité de gardiennage de l'église pour la somme de 118.02 € pour l'année 2009.

**OBJET**

**DESIGNATION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION POUR  
L'ACCESSIBILITE AUX  
PERSONNES  
HANDICAPEES**

Le Conseil Municipal, unanime, désigne comme membre actif à la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées Mr Yves FOSSEY.

**OBJET**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE  
DE LA DGE 2010**

Après présentation des devis de l'entreprise Hubert HAMEL pour la réfection des chemins communaux et de l'aménagement et la stabilisation des bas-côtés dans le centre bourg, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mr le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2010 pour réaliser l'opération d'un montant de 10 200 € HT soit 12 199.20 € TTC.

**OBJET**

**PARTICIPATION AUX  
FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT DU  
CENTRE DE LOISIRS DE  
MARTINVEST**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les enfants de la commune fréquentent le Centre de loisirs de Martinvast. Il convient que chaque commune contribue aux frais de fonctionnement de celui-ci. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de Martinvast sur une base de 6.68 € par enfant et par jour.